



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 13 OCTOBRE 2020

L'an deux mil vingt, le treize octobre à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle des fêtes Robert Sauvion, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : SBD/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 25
Pouvoirs : 4
Absent : 0

Date de la convocation : 7 octobre 2020

PRÉSENTS : MICHAUD Christian, DELPHIN Caroline, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, MUSCAT Yvette, BIOTTEAU Dany, DUFFAULT Tetyana, DESIRE Thierry, LECOQ Monique, GOHIER Monique, BARREAU Mireille, GABIGNON Christophe, GOLA Odile, CROC Bertrand, BEUNEL Philippe, DESIRE Valérie, BEUGIN Valérie, CHAPUT Sabrina, DEBIAIS Viviane, MASSONNEAU Bruno, PIAULET Christine, ROBIN Nadia, SULLI Bruno, POISSON Jean-François

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

VERDUZIER Kévin représenté par MUSCAT Y
CHAPUT Clément représenté par CHAPUT S
ROYER Freddy représenté par PIAULET C
DUFFAULT Laurent représenté par DUFFAULT T

ABSENT : /

Secrétaire de séance : Caroline DELPHIN

DELIBÉRATION N°132

Rapporteur : Lydie BARBOTTIN

OBJET : CREATION D'UN SERVICE REPAS AU POINT JEUNES

Les membres du conseil municipal sont informés qu'afin de répondre aux besoins des familles et des jeunes sur le temps du repas, **le Point Jeunes va proposer** aux adhérents qui le souhaitent **un déjeuner** qui sera servi dans la **cantine de l'école Joliot Curie** en présence d'un(e) animateur (trice).

A compter d'octobre 2020, les horaires d'accueil du Point Jeunes pendant les vacances scolaires seront donc :

de 10h à 12h, de 12h à 14h pour les jeunes qui prendront le repas (sur réservation) et de 14h à 18h.

Il est proposé les tarifs suivants pour les repas :

Quotient familial	Prix du repas
QF 1 (\leq 700 €)	2,60 €
QF 2 (701 à 850 €)	3,10 €
QF 3 (851 à 1000 €)	3,50 €
QF 4 (1001 à 1300 €)	3,90 €
QF 5 ($>$ 1300 €)	4,40 €

Considérant les besoins des familles sur le temps du repas,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- accepte la création d'une offre de repas pour les jeunes du Point Jeunes à partir des vacances d'automne 2020 ;
- approuve les tarifs des repas tels qu'indiqués ci-dessus à compter du 19 octobre 2020;
- charge M. le Maire, ou l'adjoint (e) ayant reçu délégation des démarches nécessaires à cet effet.

VOTE

UNANIMITÉ

Publication en mairie le :
Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier,
sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet
acte,
le

